



APER
AU SOUTIEN DES CADRES

INFO-CADRE

SEPTEMBRE 2023 ————— 50 ANS



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	2
MOT DE LA PERMANENCE	3
RÉGIME DE RETRAITE ET RENDEMENTS DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT	4
À METTRE À VOTRE AGENDA ET FORMATIONS MIDI	5
7 LÉGENDES URBAINES SUR L'ASSURANCE AUTO	6

Un retour en grand...

Bon retour à tous! Nous espérons que vos vacances ont été reposantes et amusantes, mais il nous faut bien repartir!

Ne vous inquiétez pas, l'APER avec toute son équipe, est là pour vous avec plusieurs nouveaux services, dont le coaching et le support donnés par des professionnels d'expérience. [N'hésitez pas à contacter votre équipe!](#)



CHRISTIAN SAMOISSETTE

Président

LE MOT DU PRÉSIDENT

À l'APER, on a beau avoir 50 ans, mais on ne regarde pas trop dans le rétroviseur... Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli depuis 1973, mais nos yeux sont résolument tournés vers l'avenir! La gestion au sein du réseau de santé et services sociaux québécois a beaucoup changé depuis un demi-siècle et nous sommes conscients que des réalités nouvelles parsèment le quotidien du personnel d'encadrement, dont plusieurs inhérentes à la récente période pandémique. Des problématiques, hier inconnues, se sont désormais greffées au travail journalier des cadres et peuvent teinter, voire affecter, leurs actions et émotions.

C'est pourquoi nous continuons de nous démarquer de la concurrence par des initiatives exclusives : En effet à l'APER, nous offrons maintenant du coaching dispensé par un individu ayant une **expérience concrète du réseau en tant que cadre**, sans compter les divers services de préparation à la retraite (calcul de rentes, planification de retraite, planification financière, rachat de temps, transfert d'années de service etc.) ou encore l'accompagnement **du début à la fin** dans les cas de maladie, d'invalidité ou CSST, de plainte en harcèlement ou encore face à un ordre professionnel.

L'APER est à l'écoute des besoins de ses membres et développe de nouveaux services afin de faciliter la vie du personnel d'encadrement du réseau, particulièrement en ces temps de réformes et de turbulences.

Et c'est sans compter sur la formation « Midi-Cadres » sur des sujets variés, dispensées tout au long de l'année, l'information continue et régulière via les communiqués et l'Info-Cadres. Nous ajoutons aussi un périodique mensuel « Les outils de gestion » dans lequel vous découvrirez les nouvelles tendances, la jurisprudence et comment mieux agir ou vous protéger.

Mais ce qui nous démarque le plus c'est le **service personnalisé** que nous offrons à chacun : Vous n'avez pas à impliquer un collègue pour lui faire connaître votre problématique de relations de travail, vous appelez directement à l'APER où une personne (et non une boîte vocale) vous répond! L'organisation s'adapte à votre réalité personnelle et non l'inverse!

Et le plus beau dans tout cela : Tous ces services sont inclus dans votre cotisation, sans aucun frais supplémentaire, y compris le coaching! Alors n'hésitez surtout pas à nous contacter et utiliser ces services qui sont à votre disposition.



PATRICK ECCLES

Conseiller aux relations de travail

Développement organisationnel...

Et coach!

LE MOT DE LA PERMANENCE

ÊTRE CADRE DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET
DES SERVICES SOCIAUX

Tout comme vous, avant de devenir cadre, j'étais un professionnel dans notre réseau. Étant infirmier de formation, je n'étais pas outillé pour faire face au tsunami qui m'attendait en devenant cadre. Heureusement, en 2008, il restait plusieurs cadres expérimentés qui ont su être mes mentors et m'aider à développer les compétences de cadre que je n'avais pas! La réalité d'aujourd'hui n'est plus la même; les cadres du réseau sont de plus en plus jeunes avec de moins en moins de mentors pour aider à développer leurs compétences de cadre.

Comme vous le savez, un bon professionnel de la santé et des services sociaux n'est pas nécessairement un bon cadre car les analyses de cahiers de postes, les analyses budgétaires, la gestion des employés difficiles, la gestion des plaintes... Toutes ces belles compétences ne s'apprennent pas sur les bancs d'école! Certes vous avez possiblement eu quelques notions en classe mais, entre la théorie et la réalité, il y a un énorme gouffre! C'est exactement pour cette raison que j'ai décidé de me joindre à la merveilleuse équipe de la permanence de l'APER : vous aider!

En effet, ce qui m'a toujours passionné dans mon rôle de cadre est d'aider les gens à développer leurs compétences afin de gravir les échelons et atteindre leurs objectifs de carrière. J'ai eu l'opportunité de voir des jeunes infirmières devenir assistante du supérieur immédiat, d'autres devenir conseillères en soins infirmiers et quelques-unes ont décidé de faire le saut en gestion. À chaque fois que je voyais mes « protégés » se développer, un sentiment de fierté m'envahissait!

Maintenant que je suis à l'APER, j'espère être en mesure de vous aider individuellement à développer des compétences que vous aimeriez acquérir ou peaufiner. Après plus de 15 ans comme cadre dans notre réseau et ayant occupé divers postes de cadre dont un poste de cadre supérieur, je crois avoir beaucoup de notions à vous partager! Par conséquent, profitez de ce service que l'APER vous offre en exclusivité et, faites-moi signe afin que je puisse planifier des séances de travail individualisées avec vous. Ces séances de travail sont faites sans aucun jugement et ont pour unique but de vous aider donc, n'hésitez pas et écrivez-moi au: peccles@aper.qc.ca ou au association@aper.qc.ca, et Nathalie vous organisera un rendez-vous avec moi... c'est gratuit et c'est pour vous, même si ce n'est que pour ventiler!

Au plaisir de faire votre connaissance!



RÉGIME DE RETRAITE ET RENDEMENTS DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT

PAR ME ANNE-MARIE CHIQUETTE

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) a publié le 16 août ses résultats pour le premier semestre de 2023. Pour les six premiers mois de l'année 2023, le rendement moyen des déposants est de 4,2%, soit 0,1% de valeur ajoutée par rapport à l'indice de référence du portefeuille global. Ce rendement semestriel porte à 6,0% le rendement annualisé sur cinq ans, soit 1,0% de valeur ajoutée.

RENDEMENT POSITIF POUR LE SEMESTRE 2023

Le Premier semestre de l'année 2023 a été caractérisé par une économie plus résiliente qu'anticipé après une année 2022 marquée par un resserrement historique des politiques monétaires des banques centrales. Ce contexte a porté à la hausse les principales places boursières. Toutefois, même si les taux d'intérêt à long terme ont terminé le semestre à un niveau similaire à celui du début de l'année, les craintes liées à la persistance de l'inflation et à la hausse de l'instabilité du système bancaire mondial ont généré beaucoup de volatilité sur les marchés obligataires.

De façon plus spécifique, le Fonds RRPE a enregistré un rendement de 3,8% pour le premier semestre de 2023, soit 0,2% de valeur ajoutée par rapport à l'indice de portefeuille de référence et de 5,5% annualisé sur cinq ans (1,1% de valeur ajoutée). Sur une période de dix ans, le fonds affiche un rendement annualisé de 7,6% (également 1,1% de valeur ajoutée). Au 30 juin 2023, l'actif net du fonds RRPE s'établit à 11,3 G\$.

Principaux éléments expliquant la performance du fonds RRPE au 1^{er} semestre 2023

La performance semestrielle du fonds RRPE au 30 juin 2023 est principalement attribuable au portefeuille Actions (Marchés boursiers et Placements privés) qui a généré un rendement de 5,9%. L'ensemble des mandats du portefeuille spécialisé Marchés boursiers a bien performé avec un rendement de 10,6% (-0,1% de valeur ajoutée), particulièrement le mandat Croissance qui a

profité de son exposition aux titres technologiques, le mandat Canada qui a tiré profit de la bonne performance des titres québécois et le mandat Qualité qui s'est également démarqué en raison de sa sélection de titres. Quant au portefeuille Placements privés, sa performance de 1,5% (-5,8% de valeur ajoutée) a été plus faible que celle des dernières années, ce qui s'explique notamment par la baisse de la valeur de certains investissements en raison de la hausse des coûts de financement.

La performance du portefeuille Immeubles a également été affectée par la hausse des coûts de financement et une difficulté persistante dans le secteur des bureaux avec un rendement négatif de -1,5% (2,8% de valeur ajoutée). Le portefeuille Infrastructures a bien performé avec un rendement de 4,7% (6,8% de valeur ajoutée) avec la contribution importante des secteurs du transport, de l'énergie renouvelable et des télécommunications. Finalement, la catégorie Revenu fixe a également bien performé avec un rendement de 4,0% (0,7% de valeur ajoutée) en raison principalement du rendement courant élevé et de l'effet de marché.

Globalement, la performance du Fonds RRPE continuera probablement d'être confrontée à plusieurs signaux contradictoires pour le deuxième semestre de 2023, tels que la direction de l'inflation, des taux d'intérêt, de l'emploi ou encore des marchés. La CDPQ demeurera vigilante et continuera de favoriser une approche de saine diversification et de prudence basée sur le long terme pour l'ensemble des portefeuilles.

À METTRE À VOTRE AGENDA ET FORMATIONS MIDI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

26 OCTOBRE 2023

Le jeudi 26 octobre 2023, dès 16h, se tiendra l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'APER. Lors de cette assemblée, le conseil d'administration et l'équipe de l'APER vous présenteront les réalisations de la dernière année ainsi que les projets à venir. Une rencontre d'informations se tiendra à midi en anglais, le 26 octobre 2023.

L'AGA se tiendra sur la plateforme TEAMS. Un avis de convocation officiel vous sera transmis prochainement ainsi qu'un formulaire électronique d'inscription.

SOYEZ DES NÔTRES LE 26 OCTOBRE

plusieurs prix de participation seront tirés puisque nous fêterons avec vous les 50 ans de l'APER !!



FORMATIONS MIDI

CE QUE VOTRE SUCCESSION DOIT SAVOIR

25 SEPTEMBRE 2023 À MIDI

OUTILS DE GESTION :

VIDÉOS, ENREGISTREMENT ET LES CADRES

24 OCTOBRE 2023 À MIDI

LA MOBILITÉ INTERNE : UN MYTHE OU UNE RÉALITÉ

21 NOVEMBRE 2023 À MIDI

Un avis vous sera transmis pour chaque formation midi via un communiqué dans les semaines précédant ainsi que le lien vous permettant d'assister.

Réductions exclusives

sur vos assurances auto, habitation
et véhicules de loisirs

1 855 441-6015

beneva



7 légendes urbaines sur l'assurance auto

Certains mythes sur l'assurance auto persistent. Nous vous aidons à les déboulonner.

1. Je peux choisir de ne pas assurer mon auto. C'est FAUX.

Vous devez assurer votre auto avec une protection responsabilité civile. Celle-ci vous protège si vous causez des blessures ou des dommages matériels à une autre personne. Cependant, rien ne vous oblige à assurer votre auto contre les dommages matériels.

2. Le prix de l'assurance est influencé par la couleur de mon auto. C'est FAUX.

Voici quelques critères pour déterminer le prix d'une assurance auto :

- la marque, le modèle et l'année du véhicule
- son utilisation
- le profil des conducteurs
- votre lieu de résidence
- etc.

3. Le prix de mon assurance auto va augmenter à cause d'une contravention de stationnement. C'est FAUX... pourvu que vous la payiez.

En général, les infractions qui ne figurent pas à votre dossier de conduite, comme les contraventions de stationnement, ne sont pas considérées dans le calcul de votre prime d'assurance auto.

Attention aux contraventions impayées! Pourquoi? Parce qu'un défaut de paiement se reflétera dans votre cote de crédit, qui entre dans le calcul des primes d'assurance.

4. Les policiers déterminent qui est responsable d'un accident auto. C'est FAUX.

C'est votre assureur qui détermine le pourcentage de responsabilité de chacun des conducteurs. Il se base sur la Convention d'indemnisation directe du Groupement des assureurs automobiles.

Si personne n'a été blessé dans l'accident, il n'est donc pas nécessaire d'appeler la police.

5. Si mes biens laissés dans mon auto sont volés, ils seront couverts par mon assurance auto. C'est FAUX.

Vos biens, comme votre sac à main, votre portable ou vos équipements sportifs, sont couverts par votre assurance habitation, peu importe où ils se trouvent.

6. L'assurance de mon employeur me protège quand j'utilise mon auto pour mon travail. C'est FAUX.

Votre auto est couverte en tout temps par votre assurance, peu importe la raison pour laquelle elle est utilisée ou qui la conduit. Informez votre assureur si vous utilisez davantage votre auto pour le travail afin qu'il puisse adapter vos protections.

7. Si je prête mon auto à un ami et qu'il fait un accident, c'est son assurance qui couvrira les dommages. C'est FAUX.

Votre auto et son assurance forment un tout. Vous prêtez votre auto à un autre conducteur détenant un permis de conduire? Si cette personne fait un accident causant des dommages à votre auto, seule votre assurance pourra les couvrir, à condition que vous déteniez les protections requises.

Vous avez d'autres questions?

Communiquez avec votre assureur : c'est son rôle de vous aider à comprendre votre assurance et de vous guider vers les protections selon vos besoins.

beneva